

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 8 Procuration : 1 Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le douze février Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme QUOEX Valérie <u>Date de convocation</u> : 8 février 2024</p>
<p><u>Réf</u> : 2417 <u>OBJET</u> : ACQUISITION PARCELLE D N° 274 – BOUCLE D'ARDENT AUX CONSORTS COLLET</p>	<p><u>Présents</u> : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. ROSSET André - M. DUCHEMIN Vincent - - M. GAILLARD Guy - Mme MCQUADE Alisha <u>Absents ou excusés</u> : Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MICHAUD Carole - M. BRAIZE Richard - Mme SIBIL Christine <u>Procuration</u> : Mme MICHAUD Carole à Mme QUOEX Valérie</p>

Dans le cadre de l'aménagement de la « boucle d'Ardent » Monsieur DUCHEMIN Vincent propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur d'une parcelle, cadastrée section D N° 274 pour une surface de 177m² appartenant aux consorts COLLET.

Il indique que le prix d'acquisition de cette parcelle située en zone « Ne » du PLUI-h, est fixé à : 6,00 €/M2.

Il précise que le montant de cette acquisition se monte à :
177m² X 6,00€ = **1 062,00€ - Mille soixante-deux €uros.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **ACCEPTE** l'acquisition par la commune de la parcelle D N° 274 pour une surface de 177m².

* **PREND ACTE** que le prix d'achat sera de 177 m2 X 6.00 € = **1062,00 €**, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

* **CHARGE** monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

La secrétaire,
QUOEX Valérie



Le Maire,
DENNE Jean-Claude





